

## message de recommandations

### sanitaires et comportementales

aux populations du département de Maine-et-Loire en raison de teneurs élevées en poussières fines dans l'air

communiqué du 12/01/2009 07h  
de la PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE



PRÉFECTURE DE  
MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION  
RÉGIONALE  
DE L'INDUSTRIE, DE  
LA RECHERCHE ET  
DE L'ENVIRONNEMENT

## Recommandations pour limiter les effets des poussières fines sur votre santé

### personnes sensibles (enfants, personnes âgées, insuffisants respiratoires...)

- privilégiez les activités calmes
- évitez les exercices physiques intenses
- abstenez-vous de concourir aux compétitions sportives

### parents et personnels s'occupant d'enfants

- soyez vigilants à l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...)
- prenez un avis médical en cas d'apparition des symptômes

### tout public

afin de ne pas aggraver les effets sur la santé

- évitez de fumer
- évitez l'usage des solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires

## Recommandations pour réduire les teneurs en poussières fines dans l'air

### usagers de la route

- réduisez la vitesse de votre véhicule
- pratiquez le covoiturage, utilisez les transports en commun

### tout public

- évitez d'allumer des feux d'agrément (bois) et reportez les activités de brûlage de déchets verts

## Le seuil de recommandation et d'information

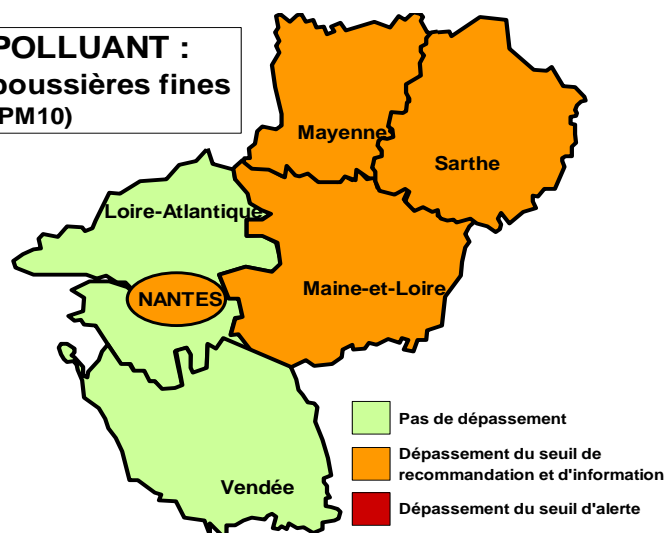
(80 µg/m<sup>3</sup> de poussières fines en moyenne pendant 24 heures) a été dépassé le 12/1/2009 à 1h (111 µg/m<sup>3</sup>) sur le département de Maine-et-Loire.

NB : Les teneurs en poussières fines sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>). Les poussières fines mesurées sont celles de diamètre inférieur à 10 microns (PM10).

## Autres zones de la région

- agglomération de Nantes : 89 µg/m<sup>3</sup> à 1h
- département de la Mayenne : 84 µg/m<sup>3</sup> à 1h
- département de la Sarthe : 94 µg/m<sup>3</sup> à 1h

POLLUANT :  
poussières fines  
(PM10)



## Évolution de la pollution

Ce communiqué est valable pour la journée en cours.

Pour plus d'informations :



**Relayez cette information**  
Résultats actualisés et fiche réflexe disponibles sur [www.airpl.org](http://www.airpl.org)

Contact presse :  
Anita Truffet  
02 51 85 86 76  
[anita.truffet@industrie.gouv.fr](mailto:anita.truffet@industrie.gouv.fr)